



DYNASTIE

TRANSACTION

Aéroparc 3-3, Rue du Tonnelier

67960 ENTZHEIM

Tél : 03.88.66.82.56

gestion@dynastie.fr

Activité : GESTION IMMOBILIERE

BAREME DES HONORAIRES

Tarifs au 01 Janvier 2022

Honoraires de gestion courante :

	Habitation sans assurance loyers impayés	Habitation avec assurance loyers impayés	Commerce sans assurance loyers impayés
Honoraires de gestion TTC au taux actuel de la TVA de 20%	8.4% TTC	10.9% TTC	10% TTC

Honoraires de location pour les baux soumis aux dispositions de la loi du 6 Juillet 1989 :

Honoraires à la charge du locataire :

NB : les plafonds sont révisables annuellement par décret	Plafond par m ² de surface habitable : honoraires de visite, rédaction du bail	Plafond par m ² de surface habitable : réalisation de l'état des lieux
Zone tendue	10 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²
Zone non tendue	8 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²

Les Honoraires à la charge du bailleur seront identiques à ceux facturés au locataire et sont plafonnés à un mois de loyer TTC.

Les honoraires de première mise en location sont offerts pour les propriétaires bailleurs qui ont acquis un bien en VEFA commercialisé par DYNASTIE CONSTRUCTION.

Honoraires de location pour les baux exclus du champ d'application de la loi du 6 Juillet 1989 :

Honoraires à la charge du bailleur	Honoraires à la charge du locataire
15% HT du loyer annuel HT majorés de la TVA en vigueur	15% HT du loyer annuel HT majorés de la TVA en vigueur

Prestations particulières :

Dans le cadre d'un mandat de gérance :

Honoraires de constitution et de suivi d'un dossier contentieux : Montant forfaitaire de 125 € HT, soit 150 € TTC

Honoraires de constitution et de suivi d'un dossier sinistre : Montant forfaitaire de 150 € HT, soit 180 € TTC

Honoraires de suivi et d'exécution de travaux : 3% TTC sur le montant HT des mémoires d'entreprises dont le marché est supérieur à 1 500 €.

Transmission des éléments pour la déclaration annuelle des revenus fonciers : Montant forfaitaire de 50 € HT, soit 60 € TTC

Honoraires de rédaction d'un avenant au bail : 150 € TTC à la charge du locataire

N.B : Le taux de TVA en vigueur étant de 20%.

Pour la gestion d'un patrimoine au-delà de 50 lots, les prestations facturées sont les suivantes :

Honoraires de gestion courante : 6% TTC

Honoraires de location pour les baux soumis aux dispositions de la loi du 06 Juillet 1989 :

Honoraires de rédaction de bail : 60 € TTC à la charge du bailleur et 60 € TTC à la charge du locataire

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 20 € TTC à la charge du bailleur et 20 € TTC à la charge du locataire

Honoraires de rédaction d'un avenant au bail : 60 € TTC à la charge du locataire

SAS au capital de 37 500 €uros - SIRET 449 928 423 00028- RCS Strasbourg TI 449 928 423

Carte professionnelle N° CPI 6701 2015 000 001 810 délivrée par la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin

Activités : Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds et Gestion immobilière

Garanties Financières pour l'activité de Gestion immobilière 150 000€ - QBE Insurance Europe Limited – Cœur défense-Tour A

110 Esplanade du Général de Gaulle 92931 PARIS La Défense Cedex

RCP SERENIS ASSURANCES 63 Chemin Antoine Pardon 69814 TASSIN Cédex

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne - Compte Transaction n°93307081899 -Compte Gestion n°31521991799



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1960